

Sujet : Flash Info #RH : Présentation du projet de loi de finances (PLF) pour 2022

De : InfoRH - SG/SRH/SDDPRS (dépôt l-agents-etat-mission-agriculture-ac-owner@agriculture.gouv.fr) <inforh.sg@agriculture.gouv.fr>

Date : 24/09/2021 à 14:44

Pour : InfoRH - SG/SRH/SDDPRS <inforh.sg@agriculture.gouv.fr>



Flash info #RH

24 septembre 2021

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION
www.agriculture.gouv.fr • www.alimentation.gouv.fr

Présentation du projet de loi de finances (PLF) pour 2022

22 septembre 2021

Julien DENORMANDIE, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, a présidé ce 22 septembre la réunion - en format comité technique ministériel - de présentation du projet de loi de finances (PLF) pour 2022.

En préalable, le Ministre a exprimé ses vifs remerciements aux agents du ministère pour leur forte mobilisation quel que soit leur secteur d'activité, dans un contexte marqué par une rentrée scolaire sous vigilance sanitaire, par les suites de l'épisode de gel exceptionnel du printemps, par l'instruction des mesures du plan de relance et par la gestion de plusieurs épizooties au premier rang desquelles l'influenza aviaire.

Il a salué la reprise des effectifs élèves (+ 0,5 %) dans l'enseignement agricole à cette rentrée 2021 et rappelé les 3 priorités stratégiques du ministère : soutenir le revenu des agriculteurs et la transition vers l'agroécologie, assurer la sécurité sanitaire de notre territoire et de nos aliments, préparer l'avenir par l'innovation et la formation des jeunes.

S'agissant des effectifs, la trajectoire ministérielle s'inscrit en nette amélioration en regard des orientations du schéma triennal budgétaire. Alors que l'exercice 2022 aurait dû se traduire par une réduction d'emplois, le schéma d'emplois du ministère sera globalement neutre.

Ainsi, pour l'enseignement technique agricole, la réduction des effectifs sera fortement limitée, ce qui exprime l'attention particulière du gouvernement et tient compte de l'évolution positive constatée cette année dans le recrutement des apprenants, que ce soit au titre de la formation en collège et lycée ou au titre de l'apprentissage.

L'enseignement supérieur agricole bénéficiera de créations d'emplois afin de renforcer la capacité clinique et pédagogique des écoles nationales vétérinaires.

En outre, les effectifs totaux DRAAF/DAAF et des DDT(M) resteront préservés. Cette orientation vise à conforter l'action des services déconcentrés en immédiate proximité des usagers du service public et l'efficacité de notre action au plus près du terrain.

Enfin, afin de mieux répondre aux enjeux de bien-être animal, les effectifs dédiés à la sécurité sanitaire, bénéficieront de créations d'emplois positionnés en services territoriaux.

Ce résultat majeur traduit tout à la fois l'importance que le gouvernement accorde aux enjeux agricoles, agroalimentaires et forestiers et aux politiques déployées par notre ministère pour y faire face.

S'agissant plus généralement de la situation des agents, le ministre a rappelé son souhait de maintenir un dialogue social riche et constructif. Il a souligné notamment son souhait que soient tirés tous les enseignements du baromètre social et de pouvoir conclure avant la fin de l'année avec les organisations syndicales un accord ministériel sur le télétravail. Il a fait part de sa vigilance sur le déploiement du plan d'action ministériel en faveur de l'égalité et de la diversité.

En outre, le Ministre a indiqué que la mobilisation du ministère sur les mesures de revalorisation de la rémunération des agents, largement engagée en 2021, se poursuivra en 2022. Cela concernera, notamment :

- La transposition au MAA des mesures dites Grenelle ou LPPR,
- L'alignement de la rémunération des contractuels de l'enseignement supérieur agricole sur celle des fonctionnaires exerçant des fonctions analogues,
- La reprise d'ancienneté des agents contractuels de l'enseignement technique agricole (ACEN),
- La revalorisation des agents de catégorie III relevant de l'enseignement agricole privé, ou encore la poursuite du plan de requalification de C en B et de B en A.

Enfin, le Ministre a conclu son propos en exprimant le souhait que le ministère s'inscrive résolument dans une trajectoire d'éco-responsabilité, facteur de visibilité et d'attractivité pour nos communautés de travail.

Cette orientation se matérialisera par un objectif de « neutralité carbone », grâce au rachat de crédits carbone auprès d'associations spécialisées en agriculture pour compenser nos émissions de gaz à effet de serre, à la mise en place sous l'égide d'un chef de projet dédié d'un plan d'action permettant d'identifier des solutions carbonées innovantes, et à la sensibilisation des EPLEFPA à cette démarche pour qu'elle puisse être déployée à cette échelle en lien avec les conseils régionaux.

Schéma et plafond d'emplois 2022 :

	Programme 142	Programme 143	Programme 206	Programme 215	Ministère
Schéma d'emplois	+16 ETP	-16 ETP	+10 ETP	-10 ETP	0 ETP
Plafond d'emplois	2 824 ETPT	15 229 ETPT	4 919 ETPT	6 833 ETPT	29 805 ETPT

Ce message d'information est adressé par le service des ressources humaines du MAA aux agents du ministère. Il est généré par un automate, merci de ne pas répondre.